



**S.A.R.L. MARRON ET FILS ROUTE DU PONT D'ARC
07150 VALLON PONT D'ARC Tél : : 04 75 37 14 67**

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2016

Les présentes conventions ont pour objet de fixer et de codifier les conditions suivant lesquelles doivent être conclu les contrats de vente intéressant la S.A.R.L. Marron et Fils et la Société NETO. Les enregistrements de commandes sont subordonnées, à l'acceptation par l'acheteur des conditions ci-dessous énoncées ;

Toutes clauses et conditions contraires sont nulles et non-avenues.

Délai de livraison :

Le délai de livraison est fixé à 8 jours.

La S.A.R.L. Marron et Fils est libérée de son obligation de livraison pour tout cas fortuit de force majeure tels que : inondation, incendie, catastrophes naturelles etc...

Réserves au transporteur :

Même expédiées franco, nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. En cas d'avarie, de casse ou de manquant, les réserves doivent être prises sur le bordereau de livraison du transporteur et confirmées par lettre recommandée sous 48 heures.

Vérifier les marchandises à l'arrivée avec le transporteur, seul responsable.

Réclamations et retour :

Toutes réclamations pour être recevable doit être formulée dans un délai de 10 jours suivant la réception des marchandises. Les retours ne sont acceptés que s'ils ont été préalablement et expressément acceptés par la S.A.R.L. Marron et Fils, et qu'ils ont été effectués dans les 15 jours au plus tard suivant la réception des marchandises. Ils doivent être effectués en port payé. Ils devront être accompagnés d'un courrier indiquant le nom, l'adresse du client et les causes exactes du retour.

Conditions particulières :

Nos prix s'entendent HORS TAXE en Euros.

Paiement :

Par chèque bancaire à 30 Jours fin de mois cheque ou traite

Le défaut de paiement à échéance donnera lieu au paiement des pénalités de retard équivalentes à 1,5% par mois du montant des sommes impayées, auxquelles s'ajouteront tous les frais judiciaires éventuellement engagés par la S.A.R.L. Marron et Fils, résultant de ces retards de paiement. (Chapitre 3, Section 1,2,3,4 et 5 du Code Civil).

Réserves de propriété :

La S.A.R.L. Marron et Fils est propriétaire des marchandises livrées jusqu'à leur règlement intégral (loi n° 30335 du 12.05.1980). Elles demeurent sous la responsabilité du client dès leur réception.

Clause attributive de juridiction :

En cas de litige ou de contestation, seul le tribunal de Commerce dans le ressort duquel est situé le siège de la S.A.R.L. Marron et Fils est compétent.